

Image not found or type unknown



Passif dans liquidation de communauté

Par **acs07**, le **24/02/2009** à **18:20**

Bonjour
Aujourd'hui en 2009 je suis en liquidation de communauté 5ans après mon divorce (2004) (mariage sous régime communauté)
j'occupe la maison achetée en communauté 6 mois avant la date du divorce
les éléments suivants sont ils déductibles du passif dans cette liquidation ?
Taxes et impôts fonciers de 2004 à 2009 ?
Frais d'assainissement et d'habitabilité du logement en rapport avec l'article 1469 du code civil ?
Taxe d'habitation de 2004 a 2009 ?
Assurance maison ?
Merci pour votre réponse